

AMBITION ENVIRONNEMENTALE DE VINCI ENERGIES

DOCUMENT À DESTINATION
DE NOS PARTENAIRES ET CLIENTS

AVRIL 2023



L'AMBITION ENVIRONNEMENTALE DE VINCI

Face à l'urgence environnementale, VINCI accélère la réduction de ses impacts, la transformation de ses métiers et la création de solutions innovantes. Le Groupe ambitionne de jouer pleinement son rôle dans la transition écologique du cadre de vie, des infrastructures et de la mobilité.

Cette dynamique à l'œuvre à tous les niveaux associe collaborateurs, clients, usagers et fournisseurs du Groupe, dont la démarche intégrée de concepteur-constructeur-exploitant favorise la réduction des impacts environnementaux, à chaque étape du cycle de vie des projets.

Conscient des responsabilités que lui confèrent ses métiers de concessionnaire d'infrastructures de transport, comme ses activités de constructeur ou d'installateur, VINCI s'est fixé une ambition environnementale à l'horizon 2030 qui se décline selon trois axes prioritaires :



En avril 2022, VINCI obtient la certification SBTi pour son engagement sur une trajectoire en dessous de 2 degrés.

LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE VINCI ENERGIES

VINCI Energies s'est approprié la déclinaison de l'ambition environnementale de VINCI en trois axes, en adaptant les objectifs à ses activités.

1 VINCI Energies, au même titre que VINCI, s'inscrit dans une démarche de réchauffement climatique contenu sous la barre des 2°C d'ici à 2050. Cet engagement a été certifié en avril 2022 par le SBTi. En particulier, nous nous engageons à :

- ▶ Réduire nos émissions de gaz à effet de serre sur notre périmètre (scopes 1 et 2) à hauteur de 40% à l'horizon 2030 par rapport à 2018.
- ▶ Réduire nos émissions indirectes de gaz à effet de serre sur notre chaîne de valeur (scope 3 amont et aval) à hauteur de 20% à l'horizon 2030 par rapport à 2019.
- ▶ Adapter nos ouvrages et nos activités pour en améliorer la résilience face au changement climatique.

2 Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles, dont certaines sont essentielles au fonctionnement de ses activités, VINCI Energies entend limiter l'empreinte de ses métiers en les inscrivant dans une démarche d'économie circulaire. Nous nous engageons à :

- ▶ Valoriser 80% de nos déchets inertes, dangereux et non dangereux.
- ▶ Favoriser les techniques et matériaux de construction faiblement consommatrices de ressources naturelles.
- ▶ Améliorer le tri pour systématiser la valorisation des déchets.
- ▶ Développer l'offre de matériaux recyclés afin de limiter l'extraction de matériaux vierges.

3 VINCI Energies s'engage à préserver les milieux naturels, c'est-à-dire réduire son impact sur ceux-ci. Nos actions visent à :

- ▶ Prévenir les nuisances et incidents en systématisant un plan de management environnemental dans toutes nos activités.
- ▶ Optimiser les consommations d'eau, en particulier dans les zones de stress hydrique.
- ▶ Tendre vers le « zéro perte nette » de biodiversité et vers une consommation nulle de produits phytosanitaires, et adapter nos métiers aux enjeux écologiques émergents.

PLAN D'ACTION CLIMAT

Par la nature même de ses activités, VINCI Energies est un acteur majeur et engagé dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses clients, en participant à la transformation des manières de construire, d'exploiter et de produire.



MESURER ET CALCULER

VINCI Energies s'attache à déterminer l'impact précis de ses activités sur l'environnement, notamment ses émissions carbone directes et indirectes. Dans ce but, plusieurs outils de calcul carbone ont été créés pour chacune de nos activités afin de pouvoir proposer à nos clients des bilans carbone pour la conduite de leurs projets.



RÉDUIRE / ÉVITER

L'atteinte des objectifs que VINCI Energies s'est fixé repose d'une part sur le soutien de nos collaborateurs et leur compréhension des enjeux liés au développement durable, et d'autre part sur notre capacité à proposer des alternatives durables à nos partenaires.

Sur notre périmètre

pour atteindre l'objectif de réduction de notre empreinte carbone sur nos scopes 1 et 2, nous mettons en œuvre les actions concrètes suivantes :

POSTES D'ÉMISSIONS	ACTIONS MISES EN ŒUVRE
Engins de chantier et véhicules	<p>Substituer une partie de la flotte d'engins de chantiers par des engins moins émetteurs, promouvoir l'éco-conduite et mettre en place des capteurs de suivi des consommations</p> <p>Collaborer avec les constructeurs et loueurs d'engins de chantier pour tester sur le terrain des innovations bas-carbone</p> <p>Accélérer le renouvellement du parc de véhicules légers et utilitaires par des véhicules électriques ou moins émetteurs de gaz à effet de serre</p> <p>Inciter les collaborateurs à réduire leurs consommations, par le développement de plateformes de covoiturage, de formation à l'écoconduite, et l'incitation à l'usage des mobilités douces</p>
Bâtiments	Réaliser des diagnostics d'efficacité énergétique sur notre parc de bâtiments et déployer des initiatives adaptées, telles que la rénovation thermique, la régulation de température, l'éco-conception, etc.
Énergies renouvelables	Privilégier la consommation d'énergies renouvelables, notamment en installant des centrales photovoltaïques pour la production d'électricité en autoconsommation

Sur notre sphère d'influence

Nos clients affichent de plus en plus leur ambition « décarbonée » et s'engagent sur une trajectoire de réduction des émissions de GES. Nos entreprises sont déjà positionnées sur des offres qui répondent à ces attentes.

VINCI Energies a trois atouts pour aider ses clients à accélérer leur décarbonation :

- ▶ Nous agissons au cœur des choix énergétiques de nos clients, au cœur de leurs process, au cœur de leurs infrastructures, là où il est possible d'agir concrètement
- ▶ Notre culture professionnelle est celle de la créativité, de l'agilité et du sur-mesure. Chacune de nos entreprises fait preuve d'inventivité pour concevoir les solutions vertes adaptées aux infrastructures et bâtiments de ses clients qui leur permettront ainsi d'atteindre leurs objectifs de décarbonation
- ▶ Nos actions ont un impact réel, que nous savons capter, mesurer, analyser pour obtenir une efficacité maximale

Les actions que nous mettons en œuvre sur nos émissions indirectes scope 3 sont les suivantes :

POSTES D'ÉMISSIONS	ACTIONS MISES EN ŒUVRE
Approvisionnements	Engager une dynamique de progrès avec des fournisseurs et sous-traitants stratégiques
Solutions clients	Mettre en œuvre des solutions environnementales contribuant à réduire l'empreinte carbone de nos clients
Éco-conception	Développer des outils quantifiant les impacts carbonés des projets en phase commerciale pour proposer des variantes bas carbone

PLAN D'ACTION OPTIMISATION DES RESSOURCES

Si nous mettons déjà en œuvre des solutions répondant aux enjeux écologiques, dans les domaines de l'eau, de la restauration et de la transparence écologiques, nous avons à cœur de poursuivre leur développement et d'innover. Accompagnés d'une expertise externe, locale, nous faisons monter en compétence nos équipes en phase de conception, construction ou exploitation afin qu'elles puissent proposer des solutions pertinentes et efficaces sur nos projets.

Afin de protéger la biodiversité, de réduire les nuisances et de prévenir les accidents environnementaux, nous implémentons au sein de VINCI Energies :

POSTES D'ÉMISSIONS	ACTIONS MISES EN ŒUVRE
Développement des compétences	Développer des outils de sensibilisation et de formation spécifiques par filières métiers
	Renforcer les partenariats avec des ressources externes
Déploiement de plans d'actions, outils et démarches	Favoriser le développement des trames noires, vertes et bleues sur les chantiers et infrastructures de nos clients
Compensation et travaux écologiques	Développer des solutions fondées sur la nature visant par exemple à lutter contre le changement climatique ou le risque inondation grâce notamment au génie écologique
	Projets de compensation volontaire ou réglementaire : en fonction du contexte, mise en place de mesures évaluant les pertes et gains en biodiversité ainsi que des indicateurs de suivi dans le temps
Suivre et réduire les consommations	Fiabiliser les données, consommations et prélèvements d'eau
	Développer des solutions de recyclage/réduction des consommations



PLAN D'ACTION ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles, dont certaines sont essentielles au fonctionnement de ses activités, VINCI Energies entend limiter l’empreinte de ses métiers en les inscrivant dans une démarche d’économie circulaire.

S’engager dans cette perspective revient à repenser nos modes de consommation, de production et de gestion de nos ressources et déchets, en améliorant nos processus de conception et de production, en réduisant l’extraction de matières premières vierges, en privilégiant les techniques et comportements efficaces, en favorisant le réemploi et le recyclage.

Nos actions pour favoriser les techniques et matériaux de construction faiblement consommatrices de ressources naturelles :

POSTES D'ÉMISSIONS	ACTIONS MISES EN ŒUVRE
Eco-conception	<p>Construire avec moins de ressources en développant les démarches d’éco-conception et les solutions de réduction à la source des matériaux</p> <p>Développement de brevets sur des produits éco-conçus</p>
Approvisionnement	<p>Pour chaque filière d’approvisionnement principale (équipements, fourniture, matériaux, outillage, etc...), favoriser l’utilisation de matériaux secondaires, recyclés ou de réemploi</p>

Nos actions pour améliorer le tri, pour systématiser la valorisation des déchets :

POSTES D'ÉMISSIONS	ACTIONS MISES EN ŒUVRE
Réduction des déchets à la source	<p>Mettre en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles sur les chantiers.</p>
Valorisation	<p>Améliorer le tri</p> <p>Recourir à des prestataires pour améliorer la valorisation des déchets en fonction des contextes géographiques</p>

L'EMPREINTE CARBONE DE VINCI ENERGIES

En considérant les standards du GHG Protocol, nous répartissons en deux principales catégories les émissions de VINCI Energies. Nous distinguons les émissions qui sont générées sur notre périmètre d'activité (les scopes 1 et 2) et les émissions générées en amont et aval de notre chaîne de valeur (le scope 3).

- ▶ Sur le premier volet, VINCI Energies a pris la résolution de réduire de 40% ses émissions entre 2018 et 2030.
- ▶ Sur le second volet, VINCI Energies s'engage à réduire de 20% ses émissions entre 2019 et 2030.

Pour VINCI Energies, la répartition des émissions se traduit de la façon suivante :



Ce sont principalement les émissions de nos fournisseurs liées à l'extraction des matières premières, à la production et au transport des produits et services que nous utilisons dans le cadre de nos activités. On y inclut également les émissions liées aux déplacements domicile-travail de nos collaborateurs, ainsi que les déplacements en avion et en train effectués dans un cadre professionnel.

Il s'agit des émissions générées par les entreprises de VINCI Energies pour le fonctionnement de leurs activités. La majorité de ces émissions provient de l'utilisation des flottes de véhicules et des engins de chantier, une autre partie est liée à l'utilisation des bâtiments possédés par VINCI Energies.

Cette catégorie correspond essentiellement aux émissions de nos clients liées à l'utilisation des biens et services fournis par les entreprises de VINCI Energies. On y intègre également les émissions liées au traitement des déchets générés par nos activités.



CERTIFICATIONS ET LABELS

VINCI



42% of eligible Revenue
20% of aligned Revenue

Corporate ESG
Performance

RATED BY
ISS ESG

Prime



	2022	2021	2020	2019
CDP Climate	A	A	A-	A-
CDP Water Security	B	B	B	B-
CDP Forest	C	C	C	submitted not scored

SUSTAINALYTICS
28.4 Medium Risk



MSCI
ESG RATINGS



CCC B BB BBB **A** AA AAA

« best in class » in 2022 (in Heavy Construction sector)

VINCI Energies



VINCI Energies
obtient le statut « Gold »
sur sa démarche RSE



ISO 50001
ENERGY MANAGEMENT

36%
des entreprises VE



37%
des entreprises VE



54%
des entreprises VE